

Règlement Duathlon de Montberon 2025

ARTICLE 1 : Règlement FFTRI

Le déroulement de l'épreuve s'effectue suivant le règlement de la F.F.TRI.

Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter, ainsi que les instructions qui lui seront données lors du briefing par le directeur de course et par l'arbitre principal.

La réglementation fédérale est consultable sur le site fédéral www.fftri.com.

ARTICLE 2 : Responsabilité de l'organisateur

L'organisation décline toute responsabilité en cas :

- d'accident avec dommages matériels ou corporels dû au non-respect du code de la route ou par le non suivi des consignes de sécurité données par les forces de police ou de gendarmerie,
- de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant,
- de perte ou de vol de matériel.

L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

ARTICLE 3 : Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur agréée par la Fédération Française de Triathlon en cas de dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires causés à autrui.

Les concurrents sont :

- Soit licenciés à la FFTRI : ils bénéficient donc de l'assurance responsabilité civile + dommages corporels + assistances (si le concurrent est licencié « compétition »),
- Soit non licenciés : ils doivent souscrire un « PASS COMPÉTITION » qui les garantit uniquement en responsabilité civile en complément de leur responsabilité civile. Il leur est vivement conseillé de prendre contact avec leurs assureurs personnels ou de leur fédération pour les garanties accidents corporels et assistances.

ARTICLE 4 : Conditions d'accès aux épreuves

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés de la F.F.TRI, ainsi qu'aux non licenciés.

Les inscriptions seront réalisées exclusivement par internet, par l'intermédiaire de notre prestataire Chrono-Start et seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée des dossiers, jusqu'à clôture le **vendredi 10 octobre 2025 minuit**.

Pas d'inscription le jour de la course.

Les licenciés F.F.TRI. Compétition ont accès aux épreuves sur présentation de leur licence.

En cas d'impossibilité de présentation de sa licence F.F.TRI., le concurrent devra faire l'acquisition d'un « pass compétition » dans les mêmes conditions qu'un non-licencié.

Il sera demandé pour les non licenciés F.F.TRI :

- De compléter le formulaire info santé disponible sur la plateforme d'inscription Chronostart. La Fédération Française de Triathlon, sur avis favorable de sa Commission Nationale Médicale rendu le 09 février 2023, a décidé de supprimer la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive et le remplacer par ce formulaire
- Un pass compétition

Les jeunes peuvent accéder à la course à partir de la catégorie Cadet (16 ans), il faut être né en 2009 et avant.

Pour les mineurs, une autorisation des parents sera demandée et à fournir lors de l'inscription.

PRIX Inscription	Sprint
Individuel	25€ au 1/10 29€
Relais	34€ / équipe au 1/10 39€
DUO	40€ / binôme au 1/10 49€
Pass Journée	Indiv : 5€ Relais/Binôme : 2€ / Pers

ARTICLE 5 : Déroulement des épreuves

	Sprint
Course à Pied 1	5,3 Km
Vélo	21 Km
Course à Pied 2	2,5 Km

L'organisateur fournira un bracelet puce qui sera accroché à la cheville. Pour le reste, chaque concurrent devra disposer de son propre équipement.

Pour les épreuves relais, la puce servira de témoin. Le passage de relais se fait dans le parc à vélo au niveau de l'emplacement de l'équipe.

La puce de chronométrage doit être portée à la cheville jusqu'à la fin de l'épreuve. En cas d'abandon l'athlète doit la ramener soit à l'arbitre soit à l'organisateur.

En cas d'abandon l'athlète doit ramener la puce de chronométrage soit à l'arbitre soit à l'organisateur.

Les puces non restituées ou perdues seront facturées 18€ TTC.

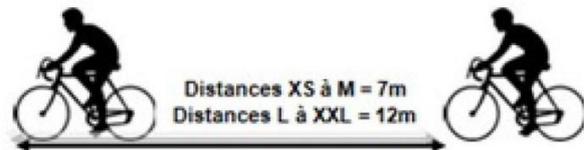
ARTICLE 6 : Cyclisme

Les épreuves Individuel / Relais se déroulent pour la partie vélo : **SANS DRAFTING**.

Concernant l'épreuve DUO, le drafting est autorisé **UNIQUEMENT** entre les 2 participants constituant le binôme.

Les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter derrière ou à côté d'un autre concurrent, ni à profiter de l'aspiration d'un autre concurrent ou de véhicule pendant la course.

Extrait du règlement de la FFTri :



Les sanctions carton (aspiration-abri) feront l'objet d'une pénalité de temps : 1minute.

Le port d'un casque à coque dure homologué est obligatoire sur le parcours et dans l'aire de transition, la jugulaire fermée.

Les vélos sont numérotés par des autocollants collés sur ou après la tige de selle.

Les vélos doivent respecter la réglementation fédérale.

Les VTT sont autorisés.

Le dossard vélo doit être porté de manière visible sur la partie basse du dos du maillot, fixé par au moins 3 épingles (non fournies).

Le non-respect de cette règle entraîne une pénalité de la part des arbitres.

Le respect du code de la route est une obligation.

Pour rappel, l'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait arriver pendant cette épreuve dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs, des services de police.

Les caméras sont interdites sur le vélo ou sur le casque.

ARTICLE 7 : Course à pied

Le dossard doit être porté visible sur le devant pendant la course. Le dossard ne doit pas être plié.

Le dossard doit être fixé par au moins trois épingles (non fournies).

Les ceintures porte- dossard sont autorisées.

ARTICLE 8 : Respect de l'environnement

Tout concurrent qui se verra abandonner son matériel et ses déchets en dehors des zones de propreté sera sanctionné par le corps arbitral.

ARTICLE 9 : Modification des épreuves

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours en cas de circonstances exceptionnelles.

Pour rappel, l'organisateur décline toute responsabilité concernant les vols ou dégradations des matériels dans l'enceinte du parc vélo et aux abords durant toute la journée.

ARTICLE 10 : Sécurité / secours

L'utilisation de baladeurs ,écouteurs et caméra embarquée sont interdits durant l'épreuve.

Les signaleurs fixes ou mobiles de l'organisation assurent la sécurité sur les parcours.

Les secours et la surveillance médicale sont sous la responsabilité du médecin de course et de l'organisme qui met à sa disposition les moyens matériels et humains adéquats (Sapeurs-pompiers et Croix rouge ou autres).

ARTICLE 11 : Annulation et conditions de remboursement 2 cas possibles :

1. A la demande du participant
2. Ou à l'initiative de l'organisateur

1. A la demande du participant : tout engagement est considéré comme ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement.
2. Par l'organisateur en cas de force majeure (crise sanitaire par exemple) : un montant de 3€ maximum sera retenu pour couvrir certains frais déjà engagés.

ARTICLE 12 : CNIL et droit à l'image

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Par notre intermédiaire ils peuvent recevoir des propositions de sociétés commerciales ou associations.

Pour refuser ce démarchage il est nécessaire de nous écrire.

La signature du bulletin d'inscription autorise le Comité d'Organisation du Duathlon de Montberon à utiliser les images et vidéos sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître dans le cadre de la promotion de cet événement sur les supports papiers et Informatiques. Cette autorisation est valable 5 ans à partir de la date de l'événement.

Les commentaires accompagnant les photos ou vidéos ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée des concurrents.

ARTICLE 13 : Récompenses

Seront récompensés lors de la remise des prix :

Course Individuel

- GENERAL - 3 premiers Homme du Scratch
- GENERAL - 3 premières Femme du Scratch
- JUN - 3 premiers Junior Homme (16/17 ans)
- JUN - 3 premières Junior Femme
- CAD - 3 premiers Cadet Homme (18/19 ans)
- CAD - 3 premières Cadette Femme
- CCCB - Premier Homme résidant dans la Communauté des Communes des Coteaux Bellevue (Castemaurou 31180, Labastide 31620, Montberon 31140, Pechbonnieu 31140, Rouffiac Tolosan 31180, St Genies Bellevue 31180, St Loup Cammas 31140)
- CCCB - Première Femme résidant dans la Communauté des Communes des Coteaux Bellevue

Course Relais

- 3 premières équipes Relais Homme,
- 3 premières équipes Relais Femme,
- 3 premières équipes Relais Mixte

Course DUO

- 3 premières équipes DUO Homme,
- 3 premières équipes DUO Femme,
- 3 premières équipes DUO Mixte